

## Lausanne et région

## Un condamné et un acquitté pour le même acte sexuel

## Justice

**Un homme avait pris 4 ans pour un viol au Buzz Club, à Lausanne. Pour les mêmes faits, son frère cadet vient d'être libéré**

Philippe Maspoli

L'affaire, hors norme, illustre les difficultés auxquelles la justice est confrontée face à des soupçons d'agression sexuelle, en l'absence de preuve matérielle. Accusé d'avoir violé une cliente d'un club lausannois, le Buzz, dans la nuit du 30 au 31 décembre 2010, un ex-videur albanais, âgé de 42 ans aujourd'hui, est sanctionné de 4 ans de prison en 2015. Il se disait innocent. En appel au Tribunal cantonal, en juin 2016, un rebondissement rarissime se produit: la justice apprend que le petit frère du condamné, plus jeune de 13 ans, avait remplacé son aîné lors de la nuit en cause. Le condamné n'était donc pas au Buzz ce soir-là. La procédure est suspendue.

Le 30 mai dernier, le cadet se présente au Tribunal correctionnel de Lausanne. L'accusation n'a pas varié. La procureure Sandrine Chardonens requiert 4 ans de prison, comme un autre magistrat l'avait fait au premier procès. Mais cette fois les juges acquittent, au bénéfice du doute, le nouvel accusé. Selon lui, c'était une relation consentie.

La plaignante, actuellement

âgée de 30 ans, a déposé un appel. Le ministère public aussi.

Le chemin qui mène à cette situation ubuesque est tortueux. Après la nuit au Buzz, la plaignante avait décrit un homme aux dents de devant écartées. Comme le petit frère. L'aîné, lui, a une dentition normale. Mais, quand les enquêteurs montrent sa photo à la jeune femme, elle déclare reconnaître son agresseur. Un air de famille a sans doute mené à cette confusion. Un procureur classe l'affaire, reprise par le procureur général adjoint Franz Moos, qui porte l'accusation au procès de septembre 2015. Il requiert 4 ans de prison, la cour le suit.

Après le coup de théâtre en appel en 2016, Franz Moos mène l'enquête qui vise désormais le frère cadet. L'avocat du nouveau prévenu, M<sup>e</sup> Patrick Michod, obtient la récusation du magistrat. «La Chambre des recours pénale a estimé qu'il ne pouvait pas enquêter à charge et à décharge alors qu'il était convaincu de la réalité de l'agression», com-

«Une agression à cet endroit est invraisemblable»



**M<sup>e</sup> Patrick Michod**  
Avocat du frère cadet acquitté

mente le défendeur. Sandrine Chardonens reprend alors le flambeau.

## Les juges au Buzz Club

Pourquoi le Tribunal de Lausanne a-t-il acquitté le deuxième accusé, alors que le premier avait été condamné pour les mêmes faits? Les juges se sont rendus dans la discothèque. La configuration des lieux a jeté le doute. «La plaignante explique qu'elle était dans les toilettes. Elle déclare qu'elle se rhabillait et que, tout d'un coup, un homme s'est trouvé devant elle, sans forcer

pour entrer. Or c'est impossible. Les WC sont tellement petits qu'on ne peut entrer par surprise sans que la porte ne heurte la personne qui est dedans. En outre, il y a beaucoup de passage. Une agression à cet endroit est invraisemblable», explique M<sup>e</sup> Michod.

Et comment l'homme serait-il entré sans l'accord de la plaignante? À l'aide d'une clé carrée, selon l'acte d'accusation. «Mon client, qui était là pour une aide d'un soir, n'avait reçu aucune instruction. Il ne pouvait pas savoir où se trouvait cette clé, qui se trouvait derrière le bar», souligne l'avocat. D'autres questions se posent. En 2010, l'aîné n'avait pas parlé de son petit frère, dont la situation en Suisse n'était pas régularisée. «Mon client est aujourd'hui marié, il vit et travaille à Lausanne», relève M<sup>e</sup> Michod. Mais pourquoi le cadet a-t-il attendu si longtemps pour parler? «Si mon client avait indiqué à l'époque avoir entretenu une relation consentie avec la plaignante, il est évident que le procureur chargé du dossier à ce moment ne l'aurait pas cru.» Le magistrat était en effet convaincu de l'existence d'une agression lors du premier procès, d'où sa récusation pour la nouvelle affaire, rappelle l'avocat.

La procureure Sandrine Chardonens ne communique pas les arguments de son appel. M<sup>e</sup> Coralie Devaud, avocate de la plaignante, n'entre pas non plus dans le détail. Mais le récent jugement ne l'impressionne pas: «Ma cliente a été déclarée crédible au premier procès. Elle l'a toujours été. Nous allons nous battre pour démontrer sa crédibilité et pour qu'elle soit reconnue comme victime lors de cette nuit au Buzz.» **Philippe Maspoli**

## Quel scénario ensuite?

● Le Tribunal cantonal se retrouve dans une situation particulière. Pour les mêmes faits, il doit statuer sur le destin d'un condamné, dont la procédure a été suspendue après le rebondissement de 2016, et d'un prévenu acquitté. Quelles sont les probabilités de voir le cadet, libéré au bénéfice du doute en première instance, être condamné en appel? Un tel scénario est peu courant.

Pourtant la procédure d'appel, introduite en 2011, permet à la Cour cantonale d'examiner non seulement l'application du droit mais aussi de revoir les faits. Il existe un exemple célèbre, celui de Laurent Ségalat: en 2012, il a été acquitté en première instance au bénéfice du doute; puis condamné en appel, en son absence, à 16 ans de prison pour le meurtre de sa belle-mère. **PH.M.**

## Un quartier de Palézieux se révolte contre un parking

## Aménagement

**Des habitants s'élèvent contre un projet municipal visant à créer des places de stationnement sur un espace vert**

L'Orée-des-Bois ne veut pas se laisser rouler sur les pieds. Alors que la Municipalité d'Oron prévoit la construction d'un vaste parking sous ses fenêtres, en lieu et place d'un espace gazonné, la population de ce quartier résidentiel de Palézieux-Gare organise la révolte. Au point d'étendre son mécontentement aux balcons via des banderoles bardées de slogans anti-parking. La mise à l'enquête du projet a donné lieu à trois oppositions, dont une collective de plus de 130 signatures.

Ce parking vise à combler «un cruel manque de places» à Palézieux-Gare et doit «permettre de désengorger le stationnement dans le secteur de la gare CFF», justifie la Municipalité. Les riverains de l'Orée-des-Bois s'étranglent: «La sécurité de tout le quartier est menacée, en particulier celle des 40 enfants qui vivent ici, pointe Sylviane Rey, membre du comité de défense du quartier. La Commune prévoit que l'entrée du parking soit au cœur du quartier et non du côté de la route.» «Sans compter qu'il s'agit d'un lieu de rencontre et de jeu, menacé de disparition au profit d'un espace bitumé. Notre qualité de vie en pâtira», ajoute sa voisine, Loriane Vion.

Des arguments qui n'ont pas porté jusqu'au Conseil communal,



De g. à dr.: Loriane Vion, Kimberly Walti, Sylviane Rey et Catherine Gaillard, engagées dans le comité de défense du quartier, sur la parcelle gazonnée qui doit accueillir le parking. **CHRISTIAN BRUN**

puisqu'il est très largement accepté, lors de sa dernière séance, d'accorder 290 000 francs à la Municipalité pour l'aménagement de ce parking d'une trentaine de places. «Légalement, nous avons fait notre travail, pose le municipal Daniel Sonnay. Nous avons été élus pour défendre les intérêts de 5500 citoyens et nous continuons d'être à leur écoute. Un jour vous êtes avantagé et un jour désavantagé, comme les riverains de l'Orée-du-Bois dans ce dossier. Nous comprenons leur point de

vue, mais il faut parfois accepter d'être minorisé, sinon le vivre-ensemble est impossible.»

Décidés à se battre, les habitants viennent de lancer une pétition. Ils souhaitent rendre leur cause visible et «montrer qu'un nombre important de personnes veulent une vraie concertation et ne cautionnent pas ce projet qui ne résout rien». En effet, au-delà de la perte d'un espace vert, les contestataires reprochent à la Municipalité de ne pas les avoir intégrés à la réflexion. «Pour un tel impact, nous aurions aimé un

vrai dialogue. Or rien n'a filtré jusqu'à la mise à l'enquête», regrette Catherine Gaillard, du comité de défense.

«Ce projet ne va pas révolutionner la commune, donc nous avons suivi les procédures classiques, explique Daniel Sonnay. Il est toujours possible de polémiquer, mais notre objectif n'est pas de chicaner les habitants. Nous sommes victimes d'une situation où la gare ne s'est pas développée en même temps que la démographie.»

**Romarc Haddou**

## Les opposants à EolJorat Sud dézinguent le projet

## Lausanne

**Les recourants au parc éolien avancent de nouvelles données qui questionnent sa légitimité**

Les opposants au parc EolJorat Sud et à ses huit mâts (répartis sur la partie lausannoise des bois du Jorat) passent à l'offensive. Jeudi, la Commune de Cugy et l'association Eole-responsable (toutes deux recourantes devant le Tribunal cantonal) ont présenté «de nouveaux éléments de nature à remettre en question le projet». Des chiffres, en l'occurrence, qui démontrent selon eux que la production d'énergie prévue «atteindra moins de la moitié des 80 GWh annuels annoncés initialement par les promoteurs». «La Ville de Lausanne et le Canton ont pris des décisions sur la base d'estimations trompeuses, le vent est constamment surestimé», attaque Christian Amacker, vice-président d'Eole-responsable.

En décembre, la Ville de Lausanne annonçait que de nouvelles mesures de vent réalisées à Mauverny ramenaient la production attendue du parc EolJorat Sud «entre 55 et 70 GWh par an, selon les modèles choisis». Les recourants affirment que c'est faux. Depuis longtemps, ceux-ci évoquent une production de

50 GWh par an et indiquent désormais que les éoliennes devront en plus être bridées pour limiter le bruit. «Ainsi, nos calculs montrent que la production sera inférieure à 30 GWh par an, quel que soit le modèle d'éolienne», dit Christian Amacker. «La problématique du bruit, elle, n'est pas du tout étudiée, ajoute le syndic de Cugy, Thierry Amy. Nos calculs prouvent que les normes ne seront pas respectées. Sans parler des infrasons, non pris en compte.»

«Nos mesures n'utilisent pas de valeurs hautes, plutôt un scénario prudent, rétorque le municipal lausannois Jean-Yves Pidoux. Par ailleurs, nous sommes strictement dans les limites de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Nous avons d'ailleurs renoncé à un type d'éolienne pour ne prendre aucun risque sur ce plan. Nous venons aussi de mener une simulation sonore avec la population au Chalet-à-Gobet.» Toujours est-il que les recourants réclament «une nouvelle pesée des intérêts», entre production énergétique et atteintes à l'environnement au regard des éléments apportés. «Ils ont décidé de faire recours, ce qui est leur droit. Mais maintenant il faudrait tout arrêter? Ce n'est même pas une négociation, car ils veulent l'annulation du projet», rétorque Jean-Yves Pidoux.

**Romarc Haddou**

## Le Conseil communal s'inquiète pour «Le Matin»

## Lausanne

**Emmené par le Vert Xavier Company, le plénum demande à la Municipalité d'appuyer l'action du Canton auprès de Tamedia**

L'annonce de la suppression de la version imprimée du «Matin» inquiète le Conseil communal de Lausanne. Dans une interpellation développée mercredi, le Vert Xavier Company a demandé à la Municipalité de se positionner. Le syndic, Grégoire Junod, a répondu que l'Exécutif se tiendrait au courant des pourparlers entre les journalistes et Tamedia par l'entremise du Canton. Pour le reste, les compétences de la Ville demeurent limitées, puisque Tamedia est largement bénéficiaire.

Lors du débat, le PDC Axel Marion a rappelé le principe de la liberté de commerce et mis en garde contre les éventuelles dérives idéologiques de la discussion: «Se bat-on contre les licenciements ou pour conserver un journal papier? Ne peut-on pas espérer que la ver-

sion numérique du «Matin» aura du succès?» Au PLR, Françoise Longchamp et Jacques Pernet se sont interrogés sur le bien-fondé de tout lire sur Internet, ce que font la plupart des... conseillers communaux. Quant à Philippe Miauton, lui-même ancien journaliste, il prend la mesure du problème, avec la présence d'un journal gratuit «qui tue la presse» et la perte d'un «âge d'or» où la Suisse romande bénéficiait d'une presse très diversifiée. Pour Ensemble à Gauche, Claude Calame dénonce une concentration et une «maximisation des profits». «Le journal ne me manquera pas», déclare de son côté le PLC Philipp Stauber, qui dénonce une pensée unique des journaux romands.

L'interpellateur Xavier Company s'inscrit en faux, martelant que la presse est «un service public» au bénéfice de la démocratie. Une résolution a finalement été adoptée pour que la Municipalité «mette tout en œuvre, avec le Canton», pour convaincre Tamedia de conserver ses employés et les versions papier de ses journaux. **L.BS**

PUBLICITÉ



**PRO SENECTUTE**

Rejoignez notre équipe de chauffeurs!

« Le plaisir de partager n'attend pas le nombre des années »

Choisissez de partager vos compétences et votre temps avec Pro Senectute Vaud comme chauffeur de minibus (avec permis professionnel D1), dans le cadre d'excursions variées.

Nous vous offrons une modeste rémunération, un défraiement et de la formation.

Envie d'aider de manière ponctuelle ou régulière? Contactez Luis Vazquez - Tél. 021 646 17 21

canton de Vaud  
vd.prosenectute.ch